

Délibération n°16 – 2022.

Nature de l'acte: 8.9 Culture

Objet: Modification de versement de la subvention 2022 pour le festival «PLAISIRS D'ETE» à Saint Perdon - Subvention 2022 versée directement à l'association Les Amis de ST ORENS.

Rapporteur: Charles DAYOT

Note de synthèse et projet de délibération:

Le Théâtre de Gascogne a voté lors de son Budget Primitif 2022, sur la ligne 657341 «Subventions de fonctionnement aux communes membres du GFP», au gestionnaire 30 GASCON TOUR, une subvention de mille cinq cent euros (1500 €) destinée à la commune de Saint Perdon qui organise avec l'association Les amis de St Orens le festival «Plaisirs d'été».

Depuis la création de la régie du Théâtre de Gascogne en 2019, cette subvention est versée à la commune de Saint Perdon.

Pour l'édition 2022 du festival Plaisirs d'été, l'association Les amis de St Orens a demandé par un courrier du 1er septembre 2022 adressé au directeur du Théâtre de Gascogne à pouvoir bénéficier directement de cette subvention de mille cinq cent euros.

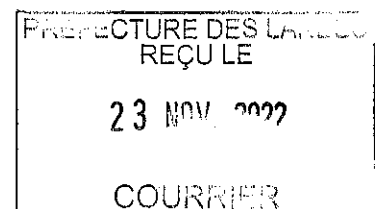
Après en avoir informé le maire de la commune de Saint Perdon, celui-ci par mail du 6 septembre 2022 a donné son accord afin que la subvention de mille cinq cent euros soit versée directement à l'association Les Amis de St Orens pour l'organisation du festival Plaisirs d'été 2022.

Le Théâtre de Gascogne propose aux membres du Conseil d'Administration d'approuver le versement de la subvention 2022 de mille cinq cent euros pour le festival Plaisirs d'été 2022 directement à l'association Les Amis de St Orens, après signature d'une convention entre le Théâtre de Gascogne et l'Association Les Amis de St Orens.

**Ayant entendu son rapporteur,
Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil d'administration,
A l'unanimité des membres présents,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,



Considérant la demande de l'association des Amis de St Orens de se voir verser directement la subvention pour l'organisation du festival Plaisirs d'été 2022,

Vu l'accord du maire de la commune de Saint Perdon par retour le mail le 6 septembre 2022 pour que le Théâtre de Gascogne verse directement la subvention 2022 à l'association Les Amis de St Orens,

Approuve le versement de la subvention 2022 de mille cinq cent euros (1500 €) directement à l'association Les Amis de St Orens,

Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toute pièce ou document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme
A Saint Pierre du Mont, le 17/11/2022

Le Président,
Charles DAYOT



Transmission en Préfecture le:
Affichage le:

